



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2024

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de Membres en exercice : 23 - Nombre de Membres Présents : 21 - Pouvoirs : 2 - Quorum : 11

Date de la Convocation : 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais ÉGAULT, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, PARZY Guy, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, CRAIGNOU Sabine, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, MICHEL André, ROCHE Fabrice.

**Pouvoirs** : Marie-Christine LACROIX-ZUINGHEDAU donne pouvoir à Marc BACUS  
Dominique GANNAT donne pouvoir à Dany PAGE

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Marc BACUS

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Tarifs 2025
- 2- Convention location minibus
- 3- Décision Modificative Budgétaire
- 4- Espace culturel : Chauffage
- 5- Espace culturel : Lots 14 et 15
- 6- Espace culturel : Choix du nom
- 7- Stade : Demande de subvention
- 8- Garderie : Travaux et demande de subvention CAF
- 9- SDE – actualisation effacement RD38
- 10- Cession délaissé communal
- 11- Garantie d'emprunt BSB : travaux de rénovation « clos des chênes »
- 12- Personnel communal : Contrats
- 13- Commune touristique
- 14- Plan Communal de Sauvegarde
- 15- Plan de mobilité LTC
- 16- Informations du Maire
- 17- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le Maire ouvre la séance

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024 est adopté, par 20 voix et 3 abstentions.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 2024-12-01

#### **TARIFS COMMUNAUX 2025**

Marc BACUS présente les tarifs 2025 proposés par la commission des Finances, réunie le 27 novembre 2024.

Une augmentation générale de 1,2 % est prévue conformément à la variation du taux de l'ICPH sur les 12 derniers mois.

Concernant les tarifs péri et extra scolaires, il convient de respecter les préconisations de la CAF si la commune souhaite percevoir les prestations sociales, à savoir :

Pour les tarifs périscolaires, la CAF préconise une tarification modulée selon les modalités suivantes :

- Tarif maximal de 0,87 € / heure pour les familles avec un QF inférieur ou égal à 599 €
- Tarif maximal de 2,33 € / heure pour les familles avec un QF égal ou supérieur à 1 409 €

Pour les tarifs extrascolaires, la CAF préconise une tarification modulée selon les modalités suivantes :

- Tarif maximal de 6,98 € / jour pour les familles avec un QF inférieur ou égal à 599 €
- Tarif maximal de 18,60 € / jour pour les familles avec un QF égal ou supérieur à 1 409 €

Des séances sportives pour les séniors sont mises en place. L'objectif étant de lutter contre la sédentarité et de créer du lien social en proposant une découverte sportive à un public non sportif. Les séances auront lieu une fois par mois et dureront 1h30, les 2 premières séances sont gratuites et ensuite l'inscription se fait à l'année.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs communaux 2025 comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE						
Quotient Familial	Repas élève	Montants		de 1 100 € à 1 539 €	de Louannec	3.81 €
QF < 599 €	de Louannec	1.00 €			hors Louannec	5.63 €
	hors Louannec	1.00 €		de 1 540 € à 1 979 €	de Louannec	3.94 €
de 600 € à 769 €	de Louannec	2.28 €			hors Louannec	5.94 €
	hors Louannec	3.30 €		≥ à 1 980 €	de Louannec	4.29 €
de 770 € à 1 099 €	de Louannec	3.52 €			hors Louannec	6.36 €
	hors Louannec	5.20 €		Repas professeur ou parent		6.69 €
GARDERIE						
Elèves de Louannec			Elèves extérieurs à Louannec			
QF < à 407€/mois	de Louannec : 1er quart d'heure	0.48 €		QF < à 407€/mois	de Louannec : 1er quart d'heure	1.13 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.10 €			de Louannec : quart d'heure suivant	0.28 €
de 408 € à 599 €	de Louannec : 1er quart d'heure	0.51 €		de 408 € à 599 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.23 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.12 €			de Louannec : quart d'heure suivant	0.27 €
de 600 € à 769 €	de Louannec : 1er quart d'heure	0.82 €		de 600 € à 769 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.32 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.19 €			de Louannec : quart d'heure suivant	0.28 €
de 770 € à 1 099 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.08 €		de 770 € à 1 099 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.71 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.22 €			de Louannec : quart d'heure suivant	0.35 €
de 1 100 € à 1 539 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.18 €		de 1 100 € à 1 539 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.86 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.25 €			de Louannec : quart d'heure suivant	0.36 €
de 1 540 € à 1 979 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.28 €		de 1 540 € à 1 979 €	de Louannec : 1er quart d'heure	2.08 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.30 €			de Louannec : quart d'heure suivant	0.42 €
≥ à 1 980 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1.34 €		≥ à 1 980 €	de Louannec : 1er quart d'heure	2.21 €
	de Louannec : quart d'heure suivant	0.33 €			de Louannec : quart d'heure suivant	0.45 €

CIDS et Centre de Loisirs (CDL)						
QF < à 407€/mois	Journée	5.00 €		de 770 € à 1 099 €	Journée	16.30 €
	1/2 journée avec repas CDL	4.40 €			1/2 journée avec repas CDL	12.50 €
	1/2 journée sans repas CDL	2.80 €			1/2 journée sans repas CDL	6.70 €
	3 jours	14.00 €			3 jours	43.70 €
de 408 € à 599 €	Semaine	23.30 €		Semaine	72.90 €	
	Journée	6.98 €		de 1 100 € à 1 539 €	Journée	17.60 €
	1/2 journée avec repas CDL	5.80 €			1/2 journée avec repas CDL	15.40 €
	1/2 journée sans repas CDL	3.40 €			1/2 journée sans repas CDL	9.40 €
3 jours	24.50 €		3 jours		49.70 €	
de 600 € à 769 €	Semaine	40.90 €		Semaine	82.90 €	
	Journée	12.00 €		de 1 540 € à 1 979 €	Journée	18.30 €
	1/2 journée avec repas CDL ou CIDS	9.50 €			1/2 journée avec repas CDL	16.70 €
	1/2 journée sans repas CDL ou CIDS	5.10 €			1/2 journée sans repas CDL	11.60 €
3 jours	33.80 €		3 jours		51.40 €	
de 770 € à 1 099 €	Semaine	56.30 €		Semaine	85.70 €	
	Journée	18.60 €		≥ à 1 980 €	Journée	18.60 €
	1/2 journée avec repas CDL	17.00 €			1/2 journée avec repas CDL	17.00 €
	1/2 journée sans repas CDL	11.70 €			1/2 journée sans repas CDL	11.70 €
3 jours	59.00 €		3 jours		59.00 €	
de 1 100 € à 1 539 €	Semaine	88.40 €		Semaine	88.40 €	
	Journée	44.60 €		Extérieurs	Journée	44.60 €
	1/2 journée avec repas CDL	51.20 €			1/2 journée avec repas CDL	51.20 €
	1/2 journée sans repas CDL	29.70 €			1/2 journée sans repas CDL	29.70 €
3 jours	119.60 €		3 jours		119.60 €	
de 1 540 € à 1 979 €	Semaine	199.30 €		Semaine	199.30 €	
	Journée	199.30 €				
	1/2 journée avec repas CDL	199.30 €				
	1/2 journée sans repas CDL	199.30 €				

Tarifs du Point Jeunes pour les Activités	
QUOTIENT FAMILIAL CAF	1 POINT
QF < à 407€/mois	0.60 €
de 408 € à 599 €	0.80 €
de 600 € à 769 €	0.90 €
770 € < QF < 1 099 €	1.00 €
1 100 € < QF < 1 539 €	1.40 €
1 540 € < QF < 1 980 €	1.60 €
QF > à 1 980 €	1.90 €

REGIE COMMUNAL		
TRAVAUX EN REGIE	agent catégorie A	39.80 €
	agent catégorie B	31.90 €
	agent catégorie C	28.60 €
	contractuel catégorie C	24.00 €
Tarif horaire	pour tiers ou hors commune	40.30 €
	Tarif intervention EHPAD	26.00 €
	Location Horaire du Matériel pour Collectivité	40.30 €

<b>DROIT DE PLACE (Marché) - Le mètre linéaire ponctuel</b>	1.00 €
Le mètre linéaire - abonnement 1 mois	9.00 €
Le mètre linéaire - abonnement 1 trimestre	9.20 €
Le mètre linéaire - abonnement 1 an	35.70 €
Forfait Electricité	5.00 €

ACTIVITES SPORTS SENIORS	
2 séances d'essais puis Tarif annuel	20 €/an

<b>LUOTHEQUE MUNICIPALE (participation annuelle)</b>	29.20 €
<b>TARIF ESPACE JEUNES</b>	6.20 €
<b>PHOTOCOPIE et NUMERISATION (l'unité)</b>	0.30 €

LOCATION PODIUM	
Caution Podium	1 720.40 €
Location	174.00 €
Transport (par heure)	69.80 €
<b>HIVERNAGE AU LENN &amp; MOUILLAGES A NANTOUAR</b>	
LEN - Hivernage à partir du 15/09	Sur chaîne mère
	138.60 €
Mouillage à Nantouar	138.60 €

CIMENTIERE		
<b>Vente Caveaux</b>		
Vente Caveautin (Cav'Urne <sup>TM</sup> X caveau)		349.70 €
Vente Caveau 2 cases		1 213.50 €
Vente Caveau 3 cases		1 733.20 €
<b>Prestations</b>		
Creusement de fosse	Creusement normal	115.40 €
	Surcreusement	151.10 €
Ouverture	Caveau	67.90 €
	Caveautin	39.20 €
	Case Colombarium	24.10 €
Exhumation		66.70 €
Plaque granit à graver pour "jardin du souvenir"		35.70 €

Locations-Concession		
Location Colombarium 1 case (3 urnes)	5 ans	274.70 €
	10 ans	549.70 €
	15 ans	720.60 €
	30 ans	1 237.10 €
Concession 2m <sup>2</sup> (Caveaux)	15 ans	81.80 €
	30 ans	151.10 €
	50 ans	233.20 €
Concession 1m <sup>2</sup> (Caveautins)	15 ans	40.30 €
	30 ans	76.10 €
	50 ans	116.50 €

LOCATION MINIBUS POUR LES ASSOCIATIONS	
région Bretagne maxi, le plein exigé et tarif du km	0.50 €

LOCATION SALLE DES SPORTS - LE CARPONT	
Jeton d'accès	14.10 €
Yoga	1 heure
	5.10 €
Gymnastique	1 heure
	10.00 €
Tennis de Table	1heure
	10.00 €
Salle Omnisports	1heure
	10.00 €
Jeton lumière (*)	1/2 heure
	1.20 €

SALLES DES FETES LE FOYER			
Arrhes		20 % du montant de la location	
Facturation vaisselle cassée ou non restituée:	Verre à pied (vin-eau) - Flûte à champagne	2.30 €	Facturation vaisselle cassée ou non restituée
	Tasse à café	9.90 €	
	Assiette plate 27cm	18.50 €	
	Assiette plate 24cm - Assiette creuse 21cm	13.40 €	
	Assiette à dessert 20cm	19.20 €	
	Fourchette	2.60 €	
	Couteau	5.20 €	
	Cuillère	2.40 €	
	Petite cuillère	1.80 €	
	Couteau à poisson - Fourchette à poisson	3.20 €	
	Louche	13.90 €	
	Légumier 24cm	15.70 €	
	Soupière 24cm	24.60 €	
	Plat ovale	13.20 €	
	Corbeille à pain en inox	8.10 €	
	Ménagère sel et poivre	11.20 €	
	Ramequin 10cm	2.30 €	
	Ramequin 8,5cm	1.50 €	
	Verseuse	25.10 €	
	Plateau	19.20 €	

<b>SALLE DES FÊTES</b>	<b>Salle 1</b>	<b>Salle 2</b>	<b>Salles 1+2</b>	<b>Salle 3</b>	<b>Salle 4</b>
<b>LE FOYER</b>	<b>cuisine + vaisselle</b>	<b>cuisine + vaisselle</b>	<b>cuisine + vaisselle</b>		
<b>Du Lundi au Vendredi</b>					
<b>Location durée courte (2 heures)</b>	107.00 €	74.50 €	136.00 €	6.50 €	6.50 €
<b>Association de Louannec sans manifestation payante</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Association de Louannec</b>	160.00 €	112.25 €	204.75 €	Gratuit	Gratuit
<b>Professionnel sans entrée ou repas payant (ex: Banques, Groupama,...)</b>	463.00 €	324.00 €	591.00 €	30.50 €	30.50 €
<b>Particulier de Louannec</b>	320.00 €	224.50 €	409.50 €	21.50 €	21.50 €
<b>Professionnel de Louannec avec entrée ou repas payant (ex: avec traiteur)</b>	534.00 €	373.50 €	682.50 €	35.00 €	35.00 €
<b>Particulier et association extérieur</b>	463.00 €	324.00 €	591.00 €	30.50 €	30.50 €
<b>Professionnel extérieur à Louannec avec entrée ou repas payant</b>	641.00 €	448.00 €	819.00 €	42.00 €	42.00 €
<b>Samedi et Dimanche</b>					
<b>Association de Louannec : 1ère location</b>	160.00 €	112.25 €	204.75 €	Gratuit	Gratuit
<b>Association de Louannec : location suivante</b>	416.00 €	292.00 €	532.00 €	28.00 €	28.00 €
<b>Professionnel sans entrée ou repas payant (ex: Banques, Groupama,...)</b>	602.00 €	421.00 €	768.00 €	40.00 €	40.00 €
<b>Particulier de Louannec</b>	416.00 €	292.00 €	532.00 €	28.00 €	28.00 €
<b>Professionnel de Louannec avec entrée ou repas payant (ex: avec traiteur)</b>	694.00 €	486.00 €	887.00 €	46.00 €	46.00 €
<b>Particulier et association extérieur</b>	602.00 €	421.00 €	768.00 €	40.00 €	40.00 €
<b>Professionnel extérieur à Louannec avec entrée ou repas payant</b>	833.00 €	582.00 €	1 065.00 €	55.00 €	55.00 €
<b>Forfaits Chauffage 2025</b>	68.50 €	32.00 €	91.30 €		

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024](#)

### Délibération n° 2024-12-02

#### **TARIFS CAMPING 2025**

Marc BACUS présente les tarifs 2025 proposés par la commission des Finances, réunie le 27 novembre 2024.

Une augmentation générale de 1,2 % est prévue conformément à la variation du taux de l'ICPH sur les 12 derniers mois.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs du Camping Municipal 2025 comme suit :

## TARIFS CAMPING 2025

Emplacements			
Arrhes pour réservation	25%		
Forfait emplacement : 1 voiture + 2 personnes	29/03 - 11/04 06/09 - 27/09	12/04 - 04/07 23/08 - 05/09	05/07 - 22/08
<b>Forfait emplacement</b>	<b>13.75 €</b>	<b>16.00 €</b>	<b>18.45 €</b>
Forfait emplacement + électricité	17.45 €	20.10 €	23.10 €
Forfait emplacement + électricité + eau	18.45 €	21.30 €	24.35 €
Supplément campeur	3.30 €	3.50 €	4.80 €
Supplément campeur de 3 ans à 7 ans	2.15 €	2.45 €	3.05 €
Supplément animal	3.20 €	3.20 €	3.20 €
Forfait Emplacement réservé camping-car	13.75 €	14.85 €	15.85 €
Forfait rando cyclo (1/2 emplacement)	9.20 €	9.20 €	9.20 €
Borne camping-car	5.90 €	5.90 €	5.90 €
Vidage camping-car	6.00 €	6.00 €	6.00 €
Frais de dossier	10.00 €	10.00 €	10.00 €

<u>Mobil-homes</u>	29/03 - 11/04 13/09 - 27/09	12/04 - 20/06 30/08 - 12/09	21/06 - 04/07 23/08 - 29/08	05/07 - 22/08
<b>Semaine MH 2 ch (IRM, OHARA)</b>	270 €	423 €	608 €	809 €
Semaine supplémentaire	238 €	381 €		
Nuit (2 minimum)	79 €	90 €		
<b>Semaine MH 2 ch avec Terrasse Couverte</b>	294 €	447 €	632 €	833 €
Semaine supplémentaire	264 €	402 €		
Nuit (2 minimum)	88 €	99 €		
<b>Semaine MH 3 ch (IRM, OHARA)</b>	338 €	492 €	687 €	899 €
Semaine supplémentaire	307 €	449 €		
Nuit (2 minimum)	85 €	100 €		
<b>Semaine MH 3 ch avec Terrasse Couverte</b>	362 €	516 €	711 €	923 €
Semaine supplémentaire	326 €	464 €		
Nuit (2 minimum)	93 €	108 €		
<b>Semaine Car'home</b>	206 €	254 €	307 €	465 €
Semaine supplémentaire	190 €	233 €		
Nuit (2 minimum)	63 €	69 €		
<b>Semaine Cocos Sweet</b>	228 €	335 €	447 €	584 €
Semaine supplémentaire	212 €	308 €		
Nuit (2 minimum)	71 €	82 €		
Forfait ménage	85 €			
Dépôt de garantie	425 €	425 €	425 €	425 €

TARIFS TTC EMPLACEMENTS MOBIL-HOMES PRIVES		
	2024	2025
Forfait MH installation	1 150 €	1 164 €
MH parcelle < à 100 m <sup>2</sup>	2 853 €	2 887 €
MH parcelle entre 100 m <sup>2</sup> et 120 m <sup>2</sup>	3 062 €	3 099 €
MH parcelle > à 120 m <sup>2</sup>	3 449 €	3 491 €
MH COS LP/FT 22	3 741 €	3 786 €
Tarif du KWh au-delà des 500 KWh	0.28 €	0.28 €

TARIFS TTC EMPLACEMENTS CARAVANES PRIVES		
Périodes		Saison 2025
Forfait Caravanes /semaine		35 €
Emplacement vide pendant juillet et août / jour		21 €

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024](#)

#### Délibération n° 2024-12-03

##### **Convention de mise à disposition du minibus**

Le Maire rappelle l'acquisition d'un minibus, celui-ci pourrait être mis à disposition d'associations ou de collectivités, au même titre que Louannec louait le minibus d'associations.

Pour ce faire il convient d'en fixer les conditions :

- Interdit aux permis probatoires
- Interdiction en dehors de la Région Bretagne
- Etat des lieux, carburant plein / plein
- Prix : 0.50 € du kilomètre

Mickaël ALLAIN trouve que le tarif est trop cher pour les associations locales, par exemple un aller-retour Rennes reviendrait à 180 €.

Le Maire répond qu'il ne s'agit pas ni de faire concurrence aux agences de location, ni que le minibus soit loué tous les week-ends. La priorité reste l'utilisation par les services municipaux et le minibus a plus 120 000 km au compteur, la convention est prévue simplement au cas où.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 22 voix pour et 1 abstention (Mickaël ALLAIN)

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du minibus.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer les conventions.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024](#)

## Délibération n° 2024-12-04

### **Budget Camping – Décision Modificative Budgétaire**

Après calcul des frais de personnel de la commune mis à disposition du camping municipal, il manque des crédits au chapitre 012 – charge de personnel – du budget Camping pour pouvoir reverser la somme totale de 229 710,25 € au budget Commune.

Il reste des crédits au chapitre 011 – charges à caractère général – Marc BACUS propose de faire un virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 012 pour 8 300 €.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** la décision modificative budgétaire du budget « Camping Municipal » ci-dessous :

### BUDGET CAMPING

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>8 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6412 : Congés payés	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Primes et gratifications	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations au Pôle emploi	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 300.00 €</b>	<b>8 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

## Délibération n° 2024-12-05

### **Espace Culturel – Géothermie**

Le Maire rappelle l'abandon du projet de réseau de chaleur. Afin d'étudier toutes les options possibles, une étude complémentaire (note de dimensionnement), d'un coût HT de 1 790 €, a été commandée au bureau d'études thermique EICE pour la Géothermie.

L'entreprise LE BIHAN a chiffré la plus-value à 26 222.88 € HT dont 16 999.36 € pour les sondes géothermiques.

Le Maire précise que les sondes sont prévues derrière le bâtiment.



La subvention Fond Chaleur de l'ADEME s'élèverait à 11 000 €, ce qui fait un reste à charge à la commune de 15 222.88 €.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant qu'il s'agit d'une énergie propre et que les frais de fonctionnement seront moindres,

**OPTE** pour le chauffage par géothermie à l'espace culturel.

**VALIDE** l'avenant de l'entreprise LE BIHAN s'élevant à 26 222.88 € HT.

**SOLLICITE** une subvention du Fond Chaleur auprès de l'ADEME.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

#### Délibération n° 2024-12-06

#### **Espace Culturel – Attribution des lots 14 et 15 – Demande de subvention DRAC**

Suite à la consultation, 2 entreprises ont répondu au lot 14 – Multimédia- et 8 entreprises ont répondu au lot 15 – Mobilier.

Suite à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, la Commission des Marchés Publics, réunie le 16 décembre, propose :

- De retenir les Prestations Supplémentaires Éventuelles suivantes :

Lot 14 : Console de jeux Switch – Console de jeux PS5 – Poste d'écoute CD – Appareil photo numérique compact

Lot 15 : PSE 1 Housses synthétiques – PSE 3 Fond alcôve jeunes - PSE 5 Fond alcôve table – PSE 6 Fond alcôve enfants – PSE 8 Présentoirs amovibles – PSE 9 Meuble de valorisation thématique – PSE 10 Meuble cuisine – PSE 11 Meuble direction

- De retenir les entreprises mieux-disantes :

Lot 14 : AXE INFO de Lannion pour un coût avec PSE de 19 455.68 € HT

<b><u>LOT 14</u></b>	<b>Classement</b>
AXE INFO	1
EXCEL AUDIO	2

Lot 15 : CHOUCHÊNE du Méné pour un coût avec PSE de 80 995.55 € HT

<b><u>LOT 15</u></b>	<b>Classement</b>
CHOUCHÊNE	1
Menuiserie Bretonne	2

BOS Aménagement	3
Créativ Mobilier	4
Créabois	5
SCHMIDT	6
LVL Agencement	7
Ouest Bureau	8

Le Maire propose de solliciter la Dotation Générale de Décentralisation auprès de la DRAC pour l'équipement informatique et le mobilier à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ATTRIBUE :**

- Le lot 14 – Multimédia à l'entreprise AXE INFO de Lannion (22) pour un coût HT de 19 455.68 € avec PSE
- Le lot 15 – Mobilier à l'entreprise CHOUCHÊNE du Méné (22) pour un coût HT de 80 995.55 € avec PSE

**SOLLICITE** le Dotation Générale de Décentralisation auprès de la DRAC.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024](#)

**Délibération n° 2024-12-07**

**Espace Culturel – Choix du nom**

Suite aux propositions de noms et aux échanges avec le studio graphiste « Les P'tits Papiers », quelques noms ont été sélectionnés et déclinés en signalétique et conception visuelle afin d'aider la commission à faire son choix.

Fabrice ROCHE demande si plusieurs entreprises graphistes ont été sollicitées comme souhaité par le conseil municipal.

Le Maire précise qu'une mission « signalétique » était prévue dans le contrat de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 5 000 € HT, qui inclut le contrat des « P'tits Papiers ». La commune a signé un devis complémentaire pour les missions : Identité visuelle (Option charte graphique supports de communication et déclinaison papeterie) et Couleur du mobilier.

La Commission Espace Culturel, réunie le 11 décembre, propose le nom « Le CoLenn » pour son originalité, sa singularité, son rappel identitaire et son double sens.

#### MOT-VALISE

• Préfixe « co » du latin *cum*, « avec » fi entre dans la composition de nombreux mots où il indique l'association, la participation, le lien (communiquer, communauté coworking, collaborer commun) et son usage est très actuel. Or, le collectif est la clé, le cœur d'un tiers-lieu, le travail principal étant d'animer et de rassembler des communautés où des dynamiques individuelles et collectives vont s'y rencontrer

• « lenn », site remarquable d'observation des oiseaux de la commune et traduction de « lire » en breton permet de rassembler la vocation du lieu et son ancrage géographique

#### EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE

Placé au cœur de la commune face à la mairie et la place du marché, ce nom le définit aussi comme point de repère, « site remarquable » de l'effervescence culturelle d'échanges et de partages collectifs.



LE COLENN

#### SIGNALÉTIQUE

Signalétique extérieure : Ce nom suffisamment long permettra de réaliser une signalétique extérieure toute en longueur « Le Colenn »

Signalétique intérieure :

• Un habillage mural alimente de mots qui reprennent le préfixe « co » pourrait expliciter les motivations et le choix du nom. Par exemple « communiquer », « coexister », « collaborer », « communauté », « collectif », « Coanimer », « Cogiter », « Cohabiter », « Commenter », « Communication ». Pourquoi ne pas y intégrer les définitions pour renforcer la signification des mots ?

• Des teintes pastel, nuancées de bleu et de vert en rappel au glaz et à l'histoire agricole et maritime de la commune

#### CONCEPTION DE L'IDENTITÉ VISUELLE

Un travail sur les lettres C et O pourrait être réalisé car l'assemblage de ces deux lettres « CO » crée naturellement et visuellement l'idée d'un lien

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, 22 voix et 1 contre (Bernard MULÉ)

**VALIDE** le nom de « Le Colenn » pour le futur espace culturel.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

#### Délibération n° 2024-12-08

##### Rénovation du stade – Demande de DSIL 2025

La commission Stade a défini le programme des travaux :

- Démolition des bâtiments : Vestiaires, tribunes, mur d'enceinte, main courante
- Reconstruction des bâtiments Vestiaires-Tribunes en modulaire, pour limiter le coût et la durée des travaux
- Mur d'enceinte remplacé par une clôture grillagée rigide, pour ouvrir l'espace visuel de la rue
- Main courante remplacée par main courante métal avec remplissage treillis soudés

Le Maire souhaite inscrire les travaux pour une subvention DSIL 2025, ce qui permettrait de commencer les travaux en cours d'année.

Fabrice ROCHE regrette de laisser le stade au cœur du bourg qui bloque le projet de maison sénior.

Régis ESNAULT répond que la commune récupère le terrain annexe qui permettra d'accueillir le projet.

Le Maire rappelle le projet de complexe sportif qui a dû être abandonné à Poulajou. Le manque de foncier conjugué aux règles d'urbanisme ne permet pas actuellement de trouver d'autres solutions. Il précise que les bâtiments seront modulaires, ce qui permettrait de les déplacer si besoin.

André MICHEL demande ce que devient la maison achetée par la commune, en face des commerces.

Le Maire répond que la commune a essayé de contacter la propriétaire de la maison voisine, sans résultat pour l'instant. Ces 2 parcelles permettraient d'accueillir la maison sénior et de faire la jonction avec le terrain annexe. Un emplacement réservé est prévu au PLUih.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions (André MICHEL, Bernard MULÉ, Fabrice ROCHE),

VALIDE le programme des travaux.

SOLLICITE la DSIL 2025 et approuve le plan de financement suivant :

TRAVAUX	Montant HT	FINANCEMENT	Montant HT
Étude	5 000.00	DSIL 2025	150 000.00
Démolition désamiantage	100 000.00	Emprunt	635 000.00
Terrassement VRD	100 000.00		
Bâtiments vestiaires-club house	400 000.00		
Clôture et main courante	100 000.00		
Tribunes	80 000.00		
<b>Total dépenses</b>	<b>785 000.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>785 000.00</b>

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

### Délibération n° 2024-12-09

#### Travaux à la Garderie – Demande de subvention CAF

Emmanuel COGNEAU expose le projet :

#### Le projet :

- Rénovation complète des sanitaires.  
Pendant les travaux mise en place de toilettes sèches en extérieur. Ces toilettes resteront après les travaux permettant ainsi de sensibiliser les équipes et les enfants aux problématiques d'économie d'eau.
- Repeindre l'ensemble du centre de loisirs.
- Petits travaux de réparation.
- Renouveler le mobilier pour aménager des espaces de vie.

#### L'aménagement :

- Remplacement des meubles vétustes par du mobilier adapté, répondant aux normes, fonctionnel et coloré. (*Choix de préférence pour du mobilier répondant à des critères environnementaux*).
- Aménagement d'espaces d'activités (peinture, construction, activités manuelles autonomes, dessin, cuisine, jeux de sociétés, sensoriel...). L'aménagement d'un espace dînette et d'un espace lecture déjà en place suite à un précédent projet.
- Rectangles de lino posés au sol pour délimiter certains espaces.

Les travaux et les équipements peuvent être subventionnés par la CAF à hauteur de 60 %.

#### Coût des travaux et des équipements :

	Devis HT	Financement CAF (60% sur HT et temps péri et extrascolaire)	Financement commune
<b>Achat mobilier :</b>			
Devis Wesco	7 550.00€	4 530.00€	3 110.00€
Devis Manutan	3 080.00€	1 848.00€	1 232.00€
<b>Total mobilier</b>	<b>10 630.00€</b>	<b>6 378.00€</b>	<b>4 252.00€</b>

<b>Sanitaires</b>			
Fournitures	12 698.32€	7 618.99€	5 079.33€
Fournitures	3 200.00€	1 920.00€	1 280.00€
Peintures (sanitaire + ALSH)	284.91€	170.95€	113.96€
<b>Total fournitures travaux</b>	<b>16 183.23€</b>	<b>9 709.94€</b>	<b>6 473.29€</b>
<b>Main d'œuvre*</b>			
	10 524.80€	6 314.88€	4 209.92€
Peinture sanitaires + ALSH 40h x 28.60€)	1 144.00€	686.40€	457.60€
<b>Total main d'œuvre</b>	<b>11 668.80€</b>	<b>7 001.28€</b>	<b>4 667.52€</b>
<b>Total général</b>	<b>38482.03€</b>	<b>23 089.22€</b>	<b>15 482.81€</b>

\* Coût horaire agent technique = 28.60€

Le Maire sollicite l'accord d'engager les travaux et de demander une subvention CAF.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** le projet d'aménagement et le plan de financement.

**SOLLICITE** une subvention pour les travaux et les équipements auprès de la CAF à hauteur de 60 %.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

### Délibération n° 2024-12-10

#### **S.D.E. – Actualisation Effacement RD 38**

Le Maire rappelle la délibération du 21 février 2024 validant les travaux d'effacement de la RD 38.  
L'estimation des travaux a été actualisée, il convient de délibérer sur les nouveaux montants :

	<b>21/02/2024</b>		<b>18/12/2024</b>	
	Coût	Reste à charge	Coût	Reste à charge
BT	125 000.00	38 580.25	155 000.00	51 666.67
EP	72 000.00	43 333.33	68 000.00	40 925.92
Telecom	75 000.00	75 000.00	45 000.00	45 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>272 000.00</b>	<b>156 913.58</b>	<b>268 000.00</b>	<b>137 592.59</b>

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

## APPROUVE

- **Le projet d'effacement des réseaux basse tension « RD 38 » à LOUANNEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 155 000,00 € T.T.C.**

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **51 666,67 €**.

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

---

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public « RD 38 » à LOUANNEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 68 000,00 € T.T.C (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).**

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève **40 925,92 €**.

---

- **Le projet de construction d'infrastructures de télécommunications Electroniques (ICE) « RD 38 » à LOUANNEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 45 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).**

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **45 000,00 €**.

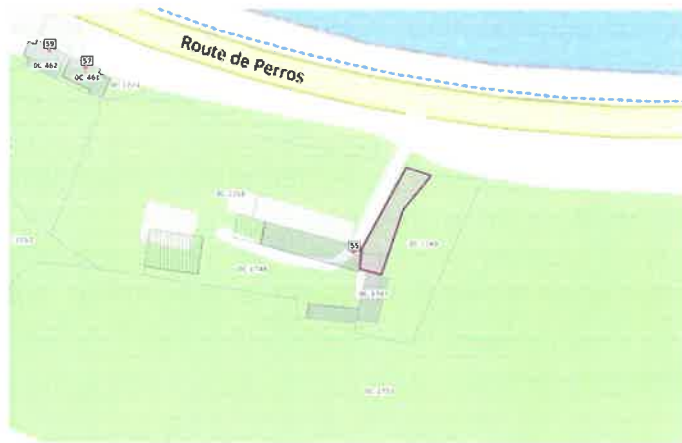
**Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.**

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024](#)

### Délibération n° 2024-12-11

#### **Cession délaissé SCI écran de Granit**

La SCI écran de Granit souhaite acquérir un délaissé de voirie, elle est propriétaire de toutes les parcelles autour. Le délaissé a une contenance de 130 m<sup>2</sup>.



Le Maire propose de fixer le prix à 10 € le m<sup>2</sup>, comme dans les précédentes ventes.  
Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge exclusive de l'acheteur.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de déclasser la partie de la voirie communale inclus dans la propriété de la SCI « Écrin de Granit » au motif qu'un délaissé de voirie perd de facto « son caractère d'une dépendance du domaine public routier » dès lors qu'il n'est plus utilisé pour la circulation.

Ce qui est le cas ici. Ceci est une exception au principe affirmé par l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques selon lequel un bien ne peut sortir du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Par ailleurs, la SCI « Écrin de Granit » étant le seul riverain, les dispositions de l'article L112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées sont respectées.

- **Décide** de vendre à la SCI « Écrin de Granit » le délaissé communal, d'une contenance de 130 centiares, jouxtant sa propriété au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 1 300 €. Tous les frais annexes (géomètre et notaire) seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces y afférentes.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

### Délibération n° 2024-12-12

#### **Garantie d'emprunt BSB**

Monsieur le Maire présente la demande de garantie d'emprunt du bailleur social BSB pour des travaux de rénovation et de réhabilitation thermique de 6 logements « Résidence du Clos des Chênes » s'élevant à 228 000 €. La Caisse des Dépôts demande des garanties d'emprunt, portées à 50/50 par le Département et la Commune, soit 114 000 € pour la commune de Louannec.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** que la commune de Louannec se porte garante dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 162869 en annexe signé entre : SA D'HABITATION A LOYER MODERE LES FOYERS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE LOUANNEC accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 228 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 162869 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 114 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024](#)

### **Délibération n° 2024-12-13**

#### **Personnel Communal - Contrats**

Le Maire propose de créer sur l'année 2025 :

- Un emploi contractuel à temps complet d'adjoint d'animation pour la Jeunesse, il s'agit d'un emploi existant à prolonger.
- Un emploi contractuel à temps complet d'agent de maîtrise principal - responsable de restaurant scolaire, il s'agit d'un emploi existant à prolonger.
- Un emploi contractuel à temps complet d'adjoint technique - agent polyvalent aux services techniques, toujours dans l'attente de recrutements sur les postes vacants.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de créer 3 emplois contractuels pour toute l'année 2025.



FIXE le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Nombre
Administratif	Attaché territorial	Attaché principal	1
		Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	1
		Adjoint Administratif principal 2ème classe	1
		Adjoint Administratif ppal 2ème classe 20/35èm	1
		Adjoint Administratif	1
Adjoint Administratif 28/35	1		
Technique	Ingénieur Territorial	Ingénieur Territorial	1
	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal	4
		Agent de Maitrise	2
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	1
		Adjoint Technique Principal 2ème classe	2
		Adjoint Technique	11
Médico-social	ATSEM	ATSEM principal de 1 ère classe	1
Animation	Animateur	Animateur principal 1ère classe	1
	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	2
Culturelle	Assistant de conservati	Assistant de conservation principal 1ère class	1
Sportive	Opérateur APS	Opérateur APS	1

EMPLOIS FONCTIONNELS			
Administratif	D.G.S.	Directeur Général des Services	1

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS			
Technique	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal	1
	Adjoint technique	Adjoint technique	1
Animation	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	1

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024](#)

### Délibération n° 2024-12-14

#### Commune Touristique

Le label Commune Touristique est accordé par le Préfet aux communes qui mettent en oeuvre une politique du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente. La commune de Louannec remplit les critères pour une dénomination de commune touristique.

Le Maire propose de déposer la demande auprès du Préfet des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor d'accorder à la Commune de Louannec le label « Commune Touristique ».

**AUTORISE** le Maire à déposer la demande et à signer tous les documents nécessaires.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

### **Délibération n° 2024-12-15**

#### **Plan Communal de Sauvegarde**

Guy PARZY rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde a été créé et approuvé en conseil municipal le 17 décembre 2014 (pour les aléas inondations et submersions maritimes) puis actualisé en 2019. Il rappelle l'historique et la réglementation encadrant les PCS.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour, parallèlement un registre des personnes vulnérables a été créé. Un avis est paru dans le bulletin municipal pour informer la population et permettre l'inscription des personnes isolées et fragiles. L'inscription sur la liste est volontaire et doit se faire via un formulaire.

Une fois le Plan Communal de Sauvegarde validé, il conviendra de nommer un référent par secteur. C'est un document qui est mis à jour régulièrement.

Le Maire précise que le PCS sera transmis à tous les services de l'État concernés, dans la version « public » les données personnelles n'apparaîtront pas. Au même titre, le registre des personnes vulnérables n'est pas communicable.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** le Plan Communal de Sauvegarde.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

### **Délibération n° 2024-12-16**

#### **Plan de Mobilité LTC**

Le Plan de Mobilité a été envoyé à chaque conseiller qui a pu en prendre connaissance.  
Le Maire en fait la présentation synthétique.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au Plan de Mobilité de LTC.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

**Délibération n° 2024-12-17**

**Informations du Maire**

VU La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 € ;  
*Considérant* la nécessité de signer un marché de prestations de services pour la capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique.

**Le Maire informe** le Conseil Municipal qu'un marché de prestations de services de fourrière animale, d'un montant annuel TTC de 3 020,20 €, a été signé avec le groupe SACPA. Le contrat est renouvelable 3 fois par tacite reconduction et le prix révisé annuellement.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 19/12/2024

**SIGNATURES :**

<b>ÉGAULT Gervais</b> Maire	<b>BACUS Marc</b> Secrétaire de séance
